

Les mutations de la famille au Maroc

MOKHTAR EL HARRAS

<i>Introduction</i>	107
1. La famille sous le signe de la « continuité »	108
2. La famille sous le signe du changement	109
2.1. Le changement des structures.....	109
2.2. Le changement des rapports parents / enfants	114
2.2.1. De nouveaux choix en matière de résidence.....	114
2.2.2. Emergence d'un nouveau statut de l'enfant.....	115
2.2.3. Le défi des jeunes et des adolescents	116
2.2.4. Un nouveau statut pour les personnes âgées	119
2.3. Le changement des rapports entre les sexes	120
2.3.1. Famille et travail féminin	120
2.3.2. Le changement des pratiques matrimoniales.....	121
2.3.3. La famille : solidarité et violence	123
3. L'image de la famille dans la nouvelle Moudawana	125
<i>Conclusion</i>	127

Introduction

La notion de famille est actuellement utilisée dans le cadre d'une multiplicité de disciplines et de savoirs (Religion, Droit, Économie, Sociologie, Anthropologie, Éducation, etc.), et pour des objectifs divers (thérapie, régulation des naissances, émancipation de la femme, conservatisme, sécularisation, etc.). Plus encore, elle comprend une diversité de pratiques telles que le mariage, la socialisation, la sexualité, la procréation, l'enfance, la vieillesse, la gestion des ressources, etc. En parlant de la famille, on se réfère généralement à des activités aussi diverses que la reproduction, l'éducation des enfants, la socialisation sexuelle, l'allocation des ressources, le mariage, la sexualité, le troisième âge, etc. Du fait qu'il n'a pas de référent empirique commun, le concept de « famille » se prête aisément à diverses manipulations individuelles et stratégies particulières d'entrée dans la vie adulte.

Les statistiques officielles définissent la famille en tant que « ménage composé de deux individus ou plus, liés par des rapports de sang, d'adoption ou de mariage »¹. Dans cette optique, on fait ressortir le lien de sang tout autant que l'intimité et la relation de cohabitation et d'interdépendance matérielle et affective entre les membres du ménage.

Une approche plus élargie conduit à définir la famille à partir de « ce qu'elle fait en matière de production des richesses et de répartition des ressources alimentaires, et de sa contribution à l'acquisition de l'identité sociale, de l'identité de genre, et de l'identité linguistique, ethnique, nationale et religieuse »².

Indubitablement, la famille est l'institution dans laquelle s'effectuent les fonctions biologiques les plus vitales pour la survie et la continuité du groupe, et les processus sociaux les plus indispensables pour l'intégration et l'adaptation des individus à leur environnement social. Étant une cellule de base pour tout ce qui concerne la socialisation des individus et la formation de leur identité, aussi bien que pour les activités de production et de consommation, la famille n'a, toutefois, commencé que récemment à devenir un sujet de recherche privilégié pour les chercheurs en sciences sociales.

Toutefois, l'un des défis fondamentaux auxquels fait face la société marocaine contemporaine c'est le processus des mutations que vit la famille, et qui commence déjà à faire planer le doute sur la capacité de cette dernière à assurer la stabilité psychologique des individus et le développement harmonieux et équilibré de la société dans son ensemble. L'évolution de la famille d'un état qu'on peut qualifier de traditionnel à un changement généralisé des structures, des situations et des relations familiales incite à faire un diagnostic, tout autant qu'une analyse des mutations familiales et de leurs effets différentiels sur les individus, et notamment sur ceux d'entre eux dont la vulnérabilité est particulièrement éprouvante.

1. Janet Bokemeir. « Rediscovering Families and Households : Restructuring Rural Society and Rural Sociology ». *Rural Sociology*, 62 (1), 1997, p. 125.

2. William C. Young and Seteney Shamy. « Anthropological Approaches to the Arab Families : An Introduction ». *Journal of Comparative Family Studies*. Volume XXVIII, N° 2, Summer, 1997, p. 2.

1. La famille sous le signe de la « continuité »

Durant le Protectorat, la famille a été dans l'ensemble abordée, plus pour servir à des fins politiques ou sociales plus amples, que pour comprendre ses propres mécanismes de fonctionnement et d'évolution. L'intérêt des chercheurs avait été longtemps centré sur l'étude de la tribu, du « makhzen », de la zaouia, des coutumes et croyances, des processus de modernisation, et plus tard, de la condition féminine, plutôt que sur des structures de taille réduite, « privées » et sans effets immédiats sur la scène publique. Or, la compréhension des modes et des mécanismes d'évolution de la société marocaine durant les cinq dernières décennies exige nécessairement de privilégier l'étude de la famille.

Dans la famille traditionnelle, les liens internes se caractérisent par une emprise presque totale des parents sur leurs enfants. La catégorie d'âge qui semble avoir le plus d'influence sur la vie sociale et familiale c'est celle qui correspond au rang des parents, des grands-parents ou des frères aînés. Vivant selon le modèle de la famille étendue, où la responsabilité d'assurer la continuité des traditions et la prise des décisions importantes incombe toujours aux membres les plus âgés, les jeunes résidant sur place, n'ont d'autre choix que de s'y adapter. Qu'ils soient célibataires ou mariés, les fils sont tenus, à tous moments, de prendre en considération l'autorité du père sans laquelle rien ne peut être changé ou décidé. Leurs épouses sont également tenues de se conformer à la répartition des rôles telle qu'elle est décidée par la belle-mère.

La forte prégnance de la famille élargie éclipse l'opérationnalité des « couples » dont les décisions concernant leurs propres enfants sont largement influencées par la gérontocratie familiale et clanique. Les « couples » peuvent certes avoir des attentes et des préférences dans divers domaines de la vie quotidienne, mais ils ne sont pas socialement habilités à décider tout seuls de l'attitude à adopter sans passer d'abord par le consentement des parents et des grands-parents. L'inégalité des sexes ne permet pas aux « couples » de fonctionner en tant que « couples ». La répartition du pouvoir entre les sexes est telle qu'une femme ne peut prendre une décision qui la concerne directement avant de passer d'abord par le consentement du mari, et parfois même de sa belle-famille. En plus, les relations de couple subissent l'effet de la séparation des sexes, et de l'appauvrissement systématique de leur dimension intime et privée.

Ces relations intra-familiales se caractérisent aussi par une forte autorité du mari sur l'épouse. La femme y est souvent identifiée à ses fonctions d'épouse et de mère. Sa mission essentielle est d'enfanter, d'élever des enfants et d'assurer des services domestiques quotidiens aux membres de sa famille. On lui inculque, dès sa prime enfance, l'idée que le mariage est sa raison d'être et son paravent essentiel face aux multiples dangers qui la guettent. Plus encore, on lui impose de se marier à un âge précoce et on lui insinue l'idée que son statut dépend d'abord du nombre de ses enfants, notamment de sexe masculin.

L'éducation qui y est pratiquée tend à cultiver la peur du châtimeur, à initier l'enfant à obéir aux plus âgés, et à l'inciter à imiter les adultes tout en décourageant chez lui le sens de l'initiative. La peur est à l'origine de la moralité et l'éducation est très associée à l'idée de contrôle et de modèle.

Ce sont les parents qui prennent les décisions principales concernant le mariage de leurs enfants. En matière de mariage, l'endogamie, l'arrangement par les parents et l'absence de toute inter-connaissance préalable en sont les règles majeures. En vue d'assurer la cohésion et la continuité familiale, les parents prennent toutes les mesures nécessaires pour éviter, ou du moins, restreindre la mobilité de leurs fils. Par crainte du déshonneur, la famille avait tendance à préférer le mariage précoce de la fille. Tout se fait comme si l'honneur de toute la famille dépendait du seul comportement féminin. Les risques de déviance, dit-on, sont si élevés, que les parents n'ont plus d'autre choix que de contrôler plus étroitement la mobilité et le comportement des filles. Le souci majeur des familles étant toujours de garder intact à leurs filles les chances de contracter un bon mariage. Aussi tous les points de contact, réels ou éventuels, avec l'autre sexe

deviennent-ils une source de soucis permanents. La « fragilité » et le « manque de raison » généralement attribués aux femmes, suscitent, encore plus, les craintes familiales et justifient le renforcement du contrôle sur leur mobilité, comportement et relations. Alors que l'enfant de sexe masculin bénéficie de plus de liberté au fur et à mesure qu'il grandit, l'enfant de sexe féminin se voit davantage contrôlé à mesure que son corps « prend du relief ». Au même moment où l'on procède à un élargissement progressif de la marge de liberté du garçon, et à son éloignement du monde domestique, on retire progressivement la fille de la vie publique, en vue de la mettre à l'abri des commérages et de la préparer au mariage.

Dans le cadre de ses recherches sur les Zemmour¹, R. Bourqia signale que le mariage avec la cousine parallèle était préférentiel à tout autre type de mariage. C'est le mariage voulu par excellence, du fait qu'il protège contre les risques de division du patrimoine, en même temps qu'il permet de préserver l'honneur de la famille en n'abandonnant pas une cousine au « triste » sort du célibat.

Il est indéniable que cette stratégie de mariage tend plus à renforcer la cohésion interne du patrilignage qu'à agir sur les relations intergroupes à des niveaux plus élargis. Elle tend à affaiblir, au sein de la famille réceptrice, la position de la lignée maternelle, car en incitant son fils à se marier avec sa cousine parallèle, le père s'oriente objectivement vers le raffermissement de son autorité vis-à-vis de son épouse. De même que l'appartenance de la jeune mariée à la lignée du père lui confère d'emblée une position de force face à sa belle-mère.

Toutefois, l'exigence de cohérence interne n'éclipsa point chez les Zemmours le besoin de se forger des alliances extérieures. L'échange de femmes entre groupements tribaux scella des alliances et créa des amitiés, si précieuses dans une société où le jeu segmentaire était pratiquement incessant.

Par ailleurs, le mariage contribue également au jeu de la segmentarité. Étant une scène où se déploient les défis et les rivalités d'honneur, le mariage génère un déséquilibre entre les deux familles concernées. La famille de la mariée, nous dit Jamous, offre à la famille réceptrice une progéniture dont elle pourrait s'en servir contre elle. L'équilibre ne pouvait être rétabli que dans le cadre d'un échange de violences, symboliques et sociales tout autant que physiques².

2. La famille sous le signe du changement

Le changement familial dans la société marocaine a fait l'objet durant la dernière décennie de nombre d'enquêtes et d'études sociologiques. Parmi celles-ci, il y a lieu de citer en particulier celles qui furent tout récemment réalisées par le CERED et les collectifs de recherche sur les femmes dont les travaux furent coordonnés par F. Mernissi, A. Belarbi, et O. Azzimane.

2.1. *Le changement des structures*

Les signes de rupture avec la famille traditionnelle se multiplient. Les changements profonds qui en résultent se traduisent d'abord par une diversification structurelle tout à fait inédite :

1. Rahma Bourqia. *État, pouvoir et société* (en arabe). Dar Attaliaa, Beyrouth, 1991.

2. Raymond Jamous. *Honneur et Baraka*. Éditions de La Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1981.

Tableau n° 1 : Structure (en %) des familles
selon le type et le milieu de résidence : 1995

Milieu de résidence	Familles nucléaires			Familles nucléaire + isolés	Fratreries de célibataires	Familles complexes	Ménages sans Familles		Total des ménages
	Inco mpl.	Co mpl.	Mon opar				Isolés	Plusi. Pers.	
Ensemble	3,5	48,3	8,1	2,1	0,3	33,6	3,9	0,2	100,0
Urbain	3,5	47,9	9,1	3,4	0,6	30,7	4,5	0,3	100,0
Rural	3,6	48,7	6,8	0,1	0,0	37,3	3,1	0,1	100,0

Source : ENF (Enquête Nationale sur la Famille) 96

La famille nucléaire constitue bien la structure la plus importante parmi les ménages marocains. Elle représente 60,3 % de l'ensemble des ménages. En 1982, elle ne représentait que 51,1 %. Par définition, elle se compose des deux parents, plus un ou plusieurs enfants non mariés.

La famille monoparentale représente une proportion de 8,1 % des ménages. Elle est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement, 9,1 % et 6,8 %). En 1982, la proportion des familles monoparentales n'était que de 6,2 %.

Les familles nucléaires sans enfants (familles incomplètes) ne représentant que 3,5 % des ménages. Ils sont « l'aboutissement chronologique et quelquefois, le point de départ des familles complètes »¹.

L'analyse des données de l'Enquête Nationale sur la Famille a révélé l'existence de 282 types de ménages à structure complexe. Parmi lesquels, 183 se caractérisent par la cohabitation d'au moins 3 générations². Ces ménages complexes, sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain. Or, si en milieu rural, ces familles complexes se reproduisent toujours dans le cadre de l'idéologie patrilignagère et maintiennent tant bien que mal leurs assises économiques tout en pesant sur le jeu politique local, en milieu urbain, il semble que ces familles ont perdu leurs fondements économiques et politiques mais pas la fidélité idéologique aux valeurs et normes familiales traditionnelles.

Les familles complexes urbaines sont bien des unités de consommation mais beaucoup moins d'organisation de la production. Elles sont l'émanation des efforts de réadaptation face aux contraintes de la vie urbaine. Les revenus de leurs membres proviennent d'une multiplicité de sources et pas du travail dans le cadre d'une propriété commune. Dans la plupart des cas, elles permettent de « supporter au moins temporairement, la charge de vieilles personnes, de malades, d'exclus, de marginalisés, de sans-emploi »³. Les efforts consentis en vue de faire face aux défis de la survie quotidienne et de s'adapter à un milieu urbain hostile finissent par renforcer la solidarité des hommes, et par là, l'idéologie de la famille traditionnelle⁴.

L'avenir des familles étendues s'avère d'ores et déjà compromis, à cause notamment des difficultés de gestion de la vie quotidienne et des rivalités qui tendent assez souvent à s'accroître entre les épouses des frères, pour qui la séparation est préférable au maintien de la cohésion.

Dans le modèle de cohabitation du jeune ménage avec les parents, ce sont les difficultés de la vie quoti-

1. CERED. *Famille au Maroc-Les réseaux de solidarité familiale*. Ministère Chargé de la Population, Rabat, 1996, p. 31.

2. *Ibid.*, p. 47.

3. Camille Lacoste-Dujardin. « De la grande famille aux nouvelles familles ». In : *L'état du Maghreb* (sous la direction de Camille et Yves Lacoste). Éditions Le Fennec, (sans date), pp. 215-216.

4. *Ibid.*, p. 216.

dienne et le devoir de solidarité à l'égard des parents qui assurent encore sa continuité. Au même moment où la préférence du jeune couple tend plutôt vers l'autonomie résidentielle, afin notamment d'éviter les frictions entre la bru et la belle-mère, et de permettre plus d'intimité conjugale, et plus de liberté de choix aux jeunes mariés en matière de scolarisation des enfants, de planning familial, de mobilité, et de travail hors du foyer.

Toutefois, on ne peut généraliser l'emprise de l'idéologie agnatique traditionnelle, du moment où les femmes sont déjà chefs de ménages de plusieurs familles complexes. En milieu urbain, la proportion des femmes chefs de ménages complexes est plus que le double de celle des femmes chefs de ménages nucléaires (respectivement, 22,5 % et 9,5 %). Tandis qu'en milieu rural, la proportion des femmes chefs de ménages complexes avoisine celle des femmes chefs de ménages nucléaires (respectivement, 9,7 % et 10,3 %) ¹. Une telle évolution dénote sans doute un changement d'attitude vis-à-vis du rôle de la femme au sein de la famille. Elle exige aussi de relativiser le caractère patriarcal des structures familiales complexes.

Tableau n° 2 : Taille des familles selon le type et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Familles nucléaires			Familles nucléaires + isolés	Fratreries célibataires	Familles complexes	Ménages sans Familles		Total des ménages
	Inco mpl.	Co mpl.	Mon opar				Isolés	Plusi. Pers.	
Ensemble	2,0	5,9	4,4	5,6	2,8	7,9	1,0	2,4	6,0
Urbain	2,0	5,6	4,3	5,5	2,6	7,2	1,0	2,3	5,6
Rural	2,0	6,2	4,4	5,7	3,0	8,5	1,0	2,5	6,6

Source : ENF 96

Entre 1960 et 1982, la taille moyenne des ménages a progressé de 4,79 à 5,93. En 1995, la taille moyenne des ménages a légèrement augmenté (6,0 membres). En dépit du fait qu'entre 1980 et 1999, l'indice synthétique de fécondité a baissé d'environ 3 enfants passant de 5,91 à 2,97 enfants par femme, les effets de la croissance démographique antérieure continuèrent à peser sur la taille moyenne des ménages.

Les familles nucléaires complètes sont de taille relativement large. Elles comprennent 5,9 membres, et donc, près de 4 enfants non mariés par couple. La taille des familles monoparentales est sensiblement plus réduite (4,4). Ces deux types de familles ont, en moyenne, 3,4 enfants. Ceux-ci ne sont pas nécessairement tous une charge pour leur famille, car il y a possibilité que certains d'entre eux soient des actifs occupés. Par contre, ce sont les familles complexes qui se caractérisent par la taille moyenne la plus élevée (7,9 personnes, dont 7,2 en milieu urbain et 8,5 en milieu rural). Par ailleurs, il est à noter que l'âge de 32,1 % des membres de ce type de ménages ne dépasse pas 15 ans, et que celui de 11,2 % d'entre eux est au-delà de 60 ans ².

1. *Famille au Maroc*. Op. Cit., pp. 47-48.

2. *Ibid.*, p. 33.

**Tableau n° 3 : Répartition des ménages
selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		Total
	Masculin	Féminin	
Ensemble	84,4	15,6	100,0
Urbain	81,7	18,3	100,0
Rural	87,9	12,1	100,0

Source : ENF 96

À l'exception des ménages monoparentaux dirigés le plus souvent par des femmes (en 1998, entre 88 et 95 % des ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes)¹ ce sont les hommes qui sont généralement les chefs des autres types de ménages. Ils le sont en milieu rural sensiblement plus qu'en milieu urbain (respectivement, 87,9 % et 81,7 %). Tandis que les familles nucléaires dirigées par une femme ne représentent pas plus de 5 %. C'est d'ailleurs l'absence du mari qui leur permet le plus souvent de diriger leur ménage². À l'échelle nationale, la proportion des ménages dirigés par des femmes est de 16,7 % de la totalité des ménages, 20,2 % en milieu urbain, et 12 % en milieu rural³.

Parmi les femmes présidant des ménages monoparentaux, 66,8 % d'entre elles sont des femmes veuves et divorcées, et 32,1 % sont des femmes mariées dont le mari est migrant interne ou à l'étranger⁴. En 1999, les femmes représentent 86,4 % de l'ensemble des chefs de ménages veufs en milieu urbain, et 50,3 % en milieu rural. Entre 1982 et 1999, la proportion des femmes parmi les chefs de ménage divorcés est passée en milieu urbain de 73 à 89 %, et en milieu rural, de 52 à 81 %⁵. Toutefois, cette sur-représentativité féminine dans la catégorie des familles monoparentales résulte non seulement des effets du divorce et du veuvage, mais aussi du fait que la femme jouit en priorité du droit de la garde des enfants, ainsi que du statut de tuteur légal en cas de décès ou incapacité du mari. Par ailleurs, le maintien de la femme en situation de pauvreté constitue d'une part une entrave au développement économique et social de la société marocaine.

En outre, les femmes qui dirigent des ménages monoparentaux sont le plus souvent âgées. Elles sont en moyenne plus âgées que les hommes chefs de ménage. En milieu rural, on relève parmi la catégorie des 60 ans et plus 29,3 % d'hommes chefs de ménage, contre 38,6 % de femmes chefs de ménage. En milieu urbain, ces proportions sont respectivement de 20,6 % et 25 %. La plupart d'entre elles sont analphabètes. Une proportion de 84,2 % de femmes chefs de ménage n'a reçu aucune instruction scolaire, contre seulement 52,9 % d'hommes chefs de ménage. Dans la plupart des cas, elles exercent des emplois précaires et peu rémunérés, ou ne disposent d'aucun revenu. Le taux d'inactivité s'élève à 63,8 % parmi les femmes chefs de ménage, contre 14,5 % pour les hommes chefs de ménage. En plus, les ménages qu'elles dirigent sont généralement de taille élevée.

1. Direction de la Statistique. *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages* (ENNV), Rabat, 2000.

2. CERED. *Genre et développement : aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle*. Ministère de la Prévision économique et du Plan, Rabat, 1998, p. 273.

3. Direction de la Statistique. *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998-99*, Rabat, 2000.

4. *Ibid.*, p. 271-273.

5. Direction de la Statistique. *RGPH, 1982 ; et Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 1998-99*, Op. Cit.. Voir aussi : Abdessalam Fazouane. *Analyse démographique de la population et des ménages marocains dans une perspective genre*. In : *Femmes et hommes au Maroc : analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective genre*. UNIFEM-Direction de la Statistique (encore à publier), Rabat, 2002.

Ce qui se répercute négativement sur les résultats scolaires des enfants vivant au sein de ces ménages, qui ne sont, par ailleurs ni logés, ni nourris ou soignés de manière appropriée. Toutes les conditions s'y trouvent réunies pour que ces enfants sombrent dans l'économie informelle. Indubitablement, le maintien de ces femmes dans une situation de pauvreté accroît le risque de sa transmission entre générations.

Par ailleurs, il est à signaler que l'intégration des ménages dirigés par des femmes, et catégorisées parmi les plus vulnérables, ne peut se faire seulement par le biais de l'offre d'emploi, et ce, du fait que ces ménages sont généralement amaigris en membres actifs pouvant exercer une activité rémunérée. Le nombre moyen de personnes actives par ménage (0,39) y est nettement inférieur à la moyenne nationale (2,29).

Dans le cadre de l'enquête sur la famille à Fès, il s'est avéré que dans la tranche d'âge des quarante ans et plus, il y a plus de femmes que d'hommes vivant seuls, c'est-à-dire, que la proportion des hommes mariés était supérieure à celle des femmes mariées, et que celle des femmes veuves et divorcées était, par contre, supérieure à celle des hommes veufs et divorcés. En termes chiffrés, parmi les ménages d'une seule personne, 75,26 % sont féminins, contre 23,73 % masculins. Un fait qui atteste des difficultés particulières qu'affrontent les femmes célibataires, divorcées ou veuves de cette catégorie d'âge à se marier ou se remarier, et partant, de la régression des types de mariage dont le souci majeur était d'abord celui de préserver l'honneur de la famille et de protéger ses membres réputés fragiles et vulnérables¹.

Plus grave, si l'on tient compte du cycle de vie, et plus particulièrement de la phase où l'on vit seul, « on constaterait que la plupart des hommes vivent cette situation durant leur jeunesse, alors que les femmes ont plutôt tendance à en avoir l'expérience après quarante ans. En d'autres termes, les femmes vivent seules au moment où elles ont le plus besoin de la présence d'un homme à la maison, alors que les hommes vivent seuls surtout aux moments où le célibat est plutôt un choix volontaire »².

Or, la vulnérabilité à la pauvreté est surtout accentuée parmi les ménages d'une seule personne, les familles monoparentales et les couples sans enfants. Elle est même maximale dans le cas des femmes vivant seules qui représentent 14 % des ménages dirigés par une femme. D'ailleurs, la proportion des chefs de ménage qui dirigent des ménages défavorisés est nettement supérieure parmi les femmes (27,6 %) que parmi les hommes (2,3 %)³. Cette pauvreté féminine s'est accentuée tout au long des années 90, puisque le nombre des femmes vivant en dessous du seuil de la pauvreté a progressé de 1.1 million en 1991 à 2.7 millions en 1998⁴.

Toutefois, en milieu rural, la pauvreté est plus accentuée parmi les ménages dirigés par des hommes que parmi les ménages dirigés par des femmes. Une telle différence s'explique par le fait que la solidarité sociale et familiale y est plus agissante en faveur des femmes seules, notamment celles qui se trouvent en situation de divorce ou de veuvage. Par contre, les femmes qui vivent des situations similaires en milieu urbain sont plutôt livrées à elles-mêmes, et par conséquent, souffrent des effets de la pauvreté plus que les hommes.

Globalement, la proportion des ménages vivant en dessous du seuil de la pauvreté est passée de 13,1 % au début de la décennie 1990 à 19 % vers la fin de cette même décennie. C'est particulièrement en milieu rural que la pauvreté a concerné le plus de ménages. Évalué à 18 % en 1990-91, le taux de pauvreté en milieu rural s'est progressivement accru pour atteindre 27,2 % en 1998-99. C'est ainsi qu'à l'enclavement et aux carences en infrastructures se sont ajoutées les contraintes liées à l'appauvrissement croissant des ménages.

1. *Famille à Fès*. Op. Cit., p. 125.

2. *Ibid.*, p. 124-125.

3. CERED. *Populations vulnérables*. Ministère Chargé de la Population, Rabat, 1997, p. 142.

4. Direction de la Statistique. *Enquête nationale sur le budget-temps des femmes 1997-98*. Rapport de synthèse. Volume 1 et 2, Rabat, 2000.

2.2. Le changement des rapports parents/enfants

Les rapports intergénérationnels au sein de la famille sont en train de changer dans le sens d'une plus grande individuation et autonomie des adolescents et des jeunes par rapport à leurs parents. Les profils traditionnels des célibataires et des personnes âgées ne sont plus ce qu'ils étaient auparavant, et les pratiques de la cohabitation et du mariage révèlent de nouveaux modes d'agencement entre la nouvelle génération et la précédente.

2.2.1. De nouveaux choix en matière de résidence

L'expérience de la vie commune dans des cellules familiales élargies semble avoir contribué à ce que les jeunes soient majoritairement désireux de résider séparément de leurs parents. C'est la tendance qui s'était manifestée depuis les années 60. Ce qui leur donne la possibilité de jouir pleinement de leur intimité, tout en leur permettant d'éviter les problèmes habituellement inhérents à la cohabitation entre la bru et la belle-mère.

Par la suite, l'Enquête Nationale sur la Famille qui fut réalisée en 1996 confirma la tendance de la plupart des jeunes ménages à la séparation résidentielle, et ce, aussi bien à l'égard des parents que des beaux-parents du chef de ménage. Elle révéla toutefois que pour les jeunes mariés qui se trouvent contraints à cohabiter avec l'une de leurs familles d'origine, ils tendent à le faire le plus souvent avec les parents du chef de ménage qu'avec leurs beaux-parents.

Elle montra également que la cohabitation dans une même construction ou tout à fait à proximité de la maison des parents ou des beaux-parents, est en milieu rural doublement supérieure à ce qu'elle est en milieu urbain ; et que celle-ci s'effectue, là aussi, nettement plus avec les parents qu'avec les beaux-parents.

Cependant, si l'accélération des changements socioculturels et la recrudescence des différences entre générations incitent les jeunes ménages qui se forment à choisir l'autonomie résidentielle, l'intérêt pour le maintien des solidarités interfamiliales fait pencher pour la proximité résidentielle, et donc, pour un choix combinant la création d'un espace privé relativement autonome et la préservation de liens d'entraide au-delà des frontières domestiques.

Il s'avéra aussi, que par rapport au quartier urbain, le douar est également un cadre socio spatial qui favorise beaucoup plus la proximité résidentielle avec parents et beaux-parents. La structure lignagère et villageoise de l'habitat en milieu rural explique largement la différence qui le sépare à ce niveau du milieu urbain.

Il semble toutefois qu'avec l'amorce de dynamiques soutenues de nucléarisation des structures familiales et d'autonomisation des individus au sein de celles-ci, la crise socio-économique actuelle semble entraîner un « arrêt à la décohabitation », un temps de « latence » où aucune nouvelle tendance ne paraît prédominer face à l'hétérogénéité des rapports et à la coexistence des contradictions. Apparemment soudés autour d'un pot en commun, les membres des cellules domestiques n'agissent pas moins selon des logiques individuelles séparées et hors de l'emprise d'une quelconque autorité centralisatrice et incontestée.

Cette individuation généralisée n'est tout de même pas égale pour les jeunes hommes et les jeunes filles. Accédant au statut d'agents économiques, celles-ci réussissent cependant nettement moins à traduire leur support économique au budget familial en appropriation individuelle d'un espace au sein du ménage et ne modifient que d'une manière lente et partielle l'autorité parentale.

Parallèlement, le chômage et le manque de revenus entraînent actuellement un retour à la cohabitation familiale, mais avec une variante significative : le retour à la cohabitation n'a pas légué à la belle-mère les pouvoirs d'antan, mais permis plutôt à la belle-fille de prendre du poids dans la gestion de la vie familiale. À l'exception de certaines régions rurales et présahariennes où les règles de conduite de la famille élargie pri-

ment toujours, la belle-mère perd le contrôle des nouveaux ménages, et en cas de dispute, le fils ne se range plus automatiquement du côté de la mère. Il s'agit toujours de la cohabitation mais avec d'autres mécanismes d'équilibre et d'interaction.

L'enquête pilote du CERED sur la famille à Fès révéla deux caractéristiques majeures de la structuration du champ familial en milieu urbain marocain. Elle montra, d'une part, que parallèlement à la tendance majoritaire vers la séparation résidentielle des nouveaux ménages, l'idéologie patrilinéaire persiste tout de même à imprégner autant les rapports familiaux au sein des nouvelles cellules nucléaires que les valeurs dont leurs membres s'inspirent pour éduquer les enfants et maintenir un certain type de liens avec le groupe familial élargi. D'autre part, elle montra que les frontières entre les groupes domestiques autonomes et la parenté sont tout à fait perméables, en ce sens qu'à partir du moment où un besoin apparaît ou qu'une crise survient quelque part sur la scène familiale, la famille qui était pour ainsi dire en état de latence, fonctionne de nouveau en tant que famille élargie au bénéfice du chaînon parental concerné.

Il y est en outre signalé que la reproduction des rapports parentaux s'effectue davantage en direction des collatéraux, des affins et des descendants, mais de moins en moins dans le sens d'un enracinement dans le groupe des ancêtres. L'extension horizontale des relations familiales se faisant davantage au détriment du retour à l'identité lignagère et aux sources généalogiques¹.

En Haut-Atlas, la séparation résidentielle et la formation de cellules familiales nucléaires et de taille réduite se déroulent en parallèle à la reproduction de la famille élargie en tant que cadre collectif pour l'activité agricole. Sous l'effet de cette nucléarisation, les tâches à accomplir pour les femmes se sont vu cependant considérablement accrues, et la pénibilité du travail féminin s'accroît. La mortalité infantile et les fausses couches ont augmenté en conséquence, alors que les jeunes filles sont devenues nombreuses à manifester leur préférence pour le mariage en ville².

2.2.2. *Emergence d'un nouveau statut de l'enfant*

Les caractéristiques des rapports intergénérationnels se manifestent, entre autres, à travers la valeur accordée aux enfants. Dans les zones rurales où l'on attribue une valeur économique et utilitaire à l'enfant, la contribution de celui-ci à la survie et au bien-être de sa famille est fortement exigée. Cette contribution prend la forme, soit d'une offre de travail gratuit auprès de parents encore jeunes, soit d'une garantie de sécurité à l'âge de la vieillesse. Ce modèle est toujours assez commun à la plupart des zones rurales marocaines dont le niveau de développement socio-économique est particulièrement bas, et dans une moindre mesure, en certaines villes dont le style de vie et la structure sociale n'ont pas subi l'effet des procès d'industrialisation et d'urbanisation.

Il est assez typique, notamment parmi les familles qui résident dans le cadre de cellules nucléaires mais fonctionnent en tant que familles étendues. C'est le type d'environnement familial où l'on met l'accent sur les valeurs de solidarité et de soutien mutuel plutôt que sur celles des réalisations et performances individuelles. L'indépendance de l'enfant y est perçue comme une menace à la survie de la famille, une voie vers le délaissement par les enfants de leur devoir de solidarité à l'égard de la famille d'origine. Ce sont surtout les parents dont l'emploi ne garantit pas la sécurité en temps de vieillesse qui maintiennent le plus l'exigence que leurs enfants assument cette responsabilité.

1. CERED. *Famille à Fes*. Direction de la Statistique. Rabat, 1991, p. 138-147.

2. Mohamed Tamime. « Le rôle de la femme dans le changement familial au Maroc : la famille du Haut-Atlas ». In : *Familles turques et maghrébines aujourd'hui*, sous la direction de Nouzha ben Salah. Éditions Maison-Neuve Larose, Belgique, 1994, p. 83 et 93-94.

Ces stratégies de survie basées sur l'exploitation des enfants, et impliquant, entre autres, leur retrait de l'école et leur entrée précoce sur le marché de l'emploi peuvent contribuer dans le court terme à réduire l'insécurité du budget familial, mais sont, à long terme, contraires aux intérêts du ménage et de ses membres, et accentuent en plus l'inégalité de traitement des filles et des garçons en mettant l'essentiel des investissements en matière d'éducation, de santé, et parfois même d'alimentation, au profit des enfants de sexe masculin.

Cependant, en milieu urbain on constate une régression de la valeur économique attribuée aux enfants, ainsi que des attentes en matière de sécurité en temps de vieillesse. Parallèlement, la valeur psychologique de l'enfant augmente. Sous l'effet du développement économique, l'aide matérielle de l'enfant diminue, mais la satisfaction d'accomplissement de soi à travers ses enfants augmente. L'éducation contribue notablement à réduire la participation des enfants au travail domestique et productif.

La régression des attentes à l'égard des enfants en matière d'offre de sécurité aux vieux parents est redevable, entre autres, à la réussite économique relative de certaines catégories sociales, à la recrudescence de l'individualisme, et à un moindre degré, à la contribution des régimes de retraite et de sécurité sociale. L'évolution sociale en cours semble s'orienter inexorablement vers la réduction de l'aide matérielle des enfants à leurs parents, et partant, la régression de leur perception utilitariste en tant que force de travail ou source de revenus.

La diminution de la contribution productive des enfants et l'élévation de leur coût, notamment en termes d'éducation et de soins sanitaires, entraîne une augmentation sans précédent de leur valeur psychologique. Tout se passe comme si la perte, ou du moins la réduction, de la valeur utilitaire et économique de l'enfant exigeait de mettre l'accent sur ce que l'enfant représente en tant qu'avantage et valeur non économique, et sur un type de socialisation particulièrement valorisant de l'autonomie de l'enfant, mais pas de son indépendance émotionnelle à l'égard de sa famille.

Tandis que l'interdépendance matérielle entre parents et enfants est en train de diminuer, du moins dans certaines catégories sociales moyennes et supérieures, l'interdépendance affective et émotionnelle résiste aux effets des transformations économiques et sociales. Même les parents disposant d'une certaine aisance matérielle préfèrent résider à proximité de leurs enfants. Alors que les jeunes adultes trouvent honteux d'emmener leurs vieux parents à l'hospice.

Le changement des rapports intergénérationnels ne s'oriente pas vers l'indépendance, mais plutôt vers la persistance d'une certaine interdépendance émotionnelle. L'indépendance économique des parents n'exclut pas l'interdépendance émotionnelle. La modernisation n'emprunte pas nécessairement une voie unilatérale et ne débouche pas sur la famille occidentale.

2.2.3. Le défi des jeunes et des adolescents

Pour ce qui est des jeunes et des adolescents, on note que les relations qu'ils entretiennent avec leurs parents sont en train de perdre une caractéristique essentielle : l'autorité des aînés sur les cadets. Nombreux sont actuellement les jeunes qui défient l'autorité des parents, sans disposer nécessairement de l'atout du salaire ou de l'instruction. Ils tendent à s'approprier presque toutes les décisions qui les concernent et restreignent l'intervention de leurs parents à l'officialisation d'une situation de fait. Les parents, de leur côté, ont des stratégies différentes à l'égard de leurs enfants selon qu'ils sont de sexe féminin ou masculin.

Face à la multiplicité des intervenants et des influences de toutes sortes sur le monde des enfants et des jeunes en général, les adolescents émergent en tant que groupe défiant l'autorité parentale et tentant d'imposer de nouveaux modes de comportement à l'intérieur comme à l'extérieur du ménage. Il représente

en quelque sorte une rupture dans la continuité familiale et une « menace » pour la stabilité des valeurs sociales et morales de la communauté.

Les parents assurent difficilement la gestion de l'adolescence : Ils vivent l'angoisse de perdre encore davantage le contrôle social et moral des choix et comportements de leurs fils et filles, et souffrent de leur impuissance à mieux gérer l'avenir de leurs enfants, et du manque de moyens qui sont à même de le rendre meilleur.

De nos jours, certains jeunes et adolescents écoutent l'avis de leurs amis beaucoup plus que celui de leurs parents. Les jeunes aspirent à un modèle de famille qui privilégie l'entente et le dialogue entre parents et enfants. Ils rejettent l'obéissance aveugle à l'autorité parentale. Leur prise de distance par rapport à leurs parents prend parfois l'allure d'une révolte, à fortiori lorsque ces derniers s'avèrent incapables de subvenir à leurs besoins en matière d'habillement et de loisirs. Ces tendances juvéniles à l'autonomisation prennent parfois des allures de défi et d'affirmation « sauvage » de soi (absorption d'alcool, prise de stupéfiants, prostitution, violence).

Ce procès d'individuation semble creuser davantage l'écart intergénérationnel au sein de la famille marocaine. C'est ce qui ressort d'une enquête tout récemment réalisée sur un échantillon de mille élèves et étudiants à Rabat¹. On a pu y constater que si les familles d'orientation des jeunes enquêtés se caractérisent par une nette différence entre le nombre des pères et celui des mères exerçant une profession – dans le sens de la division sexuelle traditionnelle du travail –, la tendance des jeunes actuels, ou du moins ce à quoi ils semblent objectivement se préparer, les entraîne apparemment vers une famille de procréation où l'époux autant que l'épouse exerce une activité hors du foyer. La transition de la génération des parents à celle de leurs fils et filles comporte donc l'éventualité d'un passage du modèle familial où l'épouse se limitait à son rôle de femme au foyer au modèle familial où celui-ci est censé plutôt passer à l'arrière-plan d'une activité rémunérée hors du foyer.

Plus encore, du fait que la plupart des jeunes hommes sont pour le travail féminin dans la sphère publique, on pourrait même s'attendre à partir de là à ce que le travail domestique soit de plus en plus partagé entre les époux. Mais le fait que les jeunes hommes autant que les jeunes filles ont dans leur famille intériorisé à ce niveau des rôles traditionnels, et ce depuis la prime enfance, ce fait là ne rendrait point facile ni spontané le passage à une vie conjugale où homme et femme travailleraient à l'extérieur et partageraient le travail à l'intérieur. En dépit des contraintes de la vie quotidienne et des incitations culturelles dont ils seraient éventuellement porteurs, ils auraient toujours à faire face à la résistance tenace de la perception traditionnelle de la division du travail entre les sexes, et à l'atmosphère sociale générale, qui elle, semble évoluer plus lentement.

L'accélération du changement social fait que les normes et les idées d'une génération perdent de leur validité pour la génération suivante, et la distance psychologique entre parents et enfants devient relativement plus marquée. Le fait que les parents soient devenus, sur le plan des connaissances scientifiques, moins instruits que leurs enfants. Introduit au sein de la vie familiale, et pour la première fois, un élément intergénérationnel absolument inédit. Étant aux frontières mêmes du savoir, les jeunes élèves et étudiants sont objectivement prédisposés à élargir en tous moments les différences qui les séparent de leurs parents, alors que ceux-ci sont devenus de leur côté incapables d'assumer leur rôle traditionnel de transmetteurs de connaissances à leurs enfants.

Les cellules familiales domestiques se caractérisent déjà par des signes d'individuation et d'autonomie à l'égard de la parenté. C'est ainsi que le souci d'affirmer l'appartenance à une lignée qui poussait jadis les parents à donner à leurs enfants le prénom de leurs grands-parents tend de plus en plus à régresser. La ten-

1. R. Bourqia, M. El Ayadi, M. El Harras et H. Rashik. *Les jeunes et les valeurs religieuses*. Eddif-Codesria, Casablanca, 2000.

dance actuelle des familles nucléaires à l'autonomie se traduit par une réduction considérable de cette pratique.

De même, la connaissance de sa propre généalogie familiale a beaucoup perdu de sa profondeur d'antan. Elle est de moins en moins un signe d'insertion dans une lignée et d'appartenance verticale à un groupe familial. La connaissance généalogique de sa propre famille dépasse rarement le niveau des arrière-grands-parents.

D'autre part, si les relations parentales continuent toujours d'être spontanées, agissantes et englobant même les parents les plus lointains, les actes à fort contenu solidaire tendent à s'effectuer en priorité dans le cadre de la cellule domestique, et à un moindre degré, l'entourage familial le plus immédiat (parents, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, beaux-parents et belles-mères).

En outre, dans certaines catégories sociales particulièrement marquées par la culture occidentale, on constate que la contraction de la parenté et la tendance au repli sur la famille de procréation sont perçues comme étant des signes de modernité et de libération, autant qu'un préalable indispensable à la réussite professionnelle. Cette centration sur la cellule familiale nucléaire va de pair avec la recrudescence de la compétition sociale entre cellules domestiques. Il s'agit néanmoins d'une évolution tout à fait paradoxale, car pour s'affirmer vis-à-vis des autres groupes domestiques, chacun d'entre eux est censé recourir à la solidarité du groupe familial élargi.

Si cette tendance à l'autonomie est plus marquée dans certaines catégories sociales que dans d'autres, elle doit pourtant composer avec l'existence de relations parentales étendues et entretenues par divers liens d'échange avec ascendants, descendants, collatéraux et affins. Car à l'encontre de ce qu'on constate généralement en Occident, à savoir une parenté majoritairement latente, choisie, volontaire, restreinte, et donc, largement confinée à l'entourage familial le plus immédiat, puisque limitée essentiellement aux familles d'orientation des deux époux, la parenté agissante dans la société marocaine s'élargit à un nombre relativement plus élevé d'ascendants, descendants et collatéraux. C'est d'ailleurs à partir des contraintes et des dépendances familiales et autres qui sont déjà présentes que le « je » de l'autonomie tente de construire sa différence en réorganisant les mêmes contenus dont il est en quelque sorte l'émanation et en s'appropriant à sa manière une histoire familiale commune. Lors même qu'il se constitue en tant que « je » autonome, il conserve tout de même une partie de la réalité dont il est le produit et participe forcément à une vérité qui lui préexiste.

Le monde rural est en train également de changer, et ce, à tel point que les mères elles-mêmes ne souhaitent plus que leurs filles se limitent à reproduire leur statut et leurs rôles. L'enquête effectuée dans le rural du Haouz de Marrakech au printemps 2003 a révélé, que lors même que la plupart des enquêtées sont des « femmes au foyer » et des « aide familiales » agricoles, seulement 4,6 % d'entre elles ont souhaité que leurs filles soient « femmes au foyer ». En plus, aucune mère parmi les 400 auxquelles le questionnaire a été administré n'a mentionné un souhait relatif au travail de la terre. Les mères souhaitent surtout que la fille sorte du cadre domestique, fasse des études, et trouve un travail comme institutrice (27,1 % des enquêtées), fonctionnaire (15,3 %), médecin (13 %), professeur (4,6 %). Une proportion de 9,7 % des enquêtées lui ont souhaité, toutefois, de devenir couturière, reproduisant de la sorte leur perception de l'association du travail féminin à l'enclume domestique. D'autres enquêtées (19 %) ont préféré de ne pas exprimer leur souhait par crainte de « s'immiscer dans la volonté divine ».

Par ailleurs, la multiplication des jeunes chômeurs représente également une pression préoccupante, tant sur les ressources agricoles disponibles, que sur les modestes budgets familiaux. Du fait que ces jeunes ne disposent pas de ressources économiques propres, et résident après le mariage dans la demeure parentale, ils contribuent de la sorte à l'accentuation des phénomènes de pauvreté.

Toutefois, dans le cas des jeunes ayant réussi leur insertion socio-professionnelle, la réciprocité des échanges solidaires entre parents et enfants adultes résiste remarquablement à la montée des calculs indivi-

duels. Chaque fois qu'il est possible, les parents accordent à leurs jeunes enfants le soutien moral et matériel dont ils ont besoin, et ceux-ci se montrent, de leur côté, souvent disponibles à renforcer le budget de leurs parents et à s'occuper d'eux en temps de vieillesse.

La différence des revenus des uns et des autres fait cependant que « l'aide de subsistance » que les enfants adultes accordent à leur parents soit actuellement triplement supérieure à l'aide qui va dans le sens parents-enfants. La réciprocité de l'aide inter-générationnelle va de pair avec son caractère asymétrique¹.

2.2.4. *Un nouveau statut pour les personnes âgées*

Si la société marocaine dans son ensemble est toujours jeune, l'évolution des quatre dernières décennies enregistre néanmoins les premiers indices de son processus de vieillissement. En effet, entre 1960 et 2002, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a progressé, dans la catégorie des hommes, de 4,3 à 5,3 % ; et dans celle des femmes de 3,5 à 5,0 %. L'augmentation est donc de 1,0 pour les hommes, et de 1,5 % pour les femmes².

Quant au statut des vieux, les données recueillies dans le cadre de certaines enquêtes réalisées à l'échelle locale et/ou régionale, urbaine ou rurale, révèlent des différences autant que des similitudes. Selon les cas envisagés, le respect qui leur est traditionnellement dû décline ou perdure. Il est toutefois une constatation irréfutable : là où le changement économique et social s'est le moins réalisé, l'autorité des vieux perdure et s'impose dans la prise de décision.

Dans les zones rurales où les changements socio-économiques sont restés relativement limités, les personnes âgées jouissent de conditions sociales et psychologiques relativement réconfortantes. Elles prennent les décisions importantes et vivent entourées de leurs fils et petits-fils qui ne cherchent qu'à bénéficier de leurs prières et approbation (Ridha). Cependant, la vieillesse est mieux vécue par l'homme que par la femme. Car au même moment où la belle-mère assume la responsabilité de gérer le quotidien et s'expose aux risques de friction avec la bru, l'homme se tient bien à l'écart des problèmes.

Dans certaines régions, estime-t-on, les jeunes « ne respectent plus les personnes âgées et ne les traitent plus avec gentillesse ». Dans le meilleur des cas, dit-on, « ils s'en éloignent et s'empêchent de se mêler de leurs affaires ». Non moins prédominante est l'idée que les personnes âgées s'immiscent dans les affaires qui ne les concernent pas et suscitent l'hostilité par leurs « commentaires déplaisants ».

Tout en reconnaissant que les vieux ne sont plus aussi respectés qu'auparavant, qu'ils sont des « gens à part », « provocateurs de problèmes avec les jeunes », à fortiori quand il y a cohabitation, on signale, du même coup, que l'attitude prédominante à leur égard ne peut être qualifiée de négligence, et moins encore, d'abandon. Les vieillards, estime-t-on, « sont toujours respectés dans notre société ».

Toutefois, l'homme âgé est mieux perçu que la femme âgée et plus respecté. Ses prières sont également perçues comme étant « plus bénéfiques » pour les membres de son entourage.

Certes, les hommes âgés se marient beaucoup plus facilement que les femmes ayant dépassé l'âge de la ménopause, et sont, à partir de là, plus nombreux à faire l'objet des soins du partenaire conjugal. Mais en situation de veuvage, un homme âgé souffre nettement plus qu'une femme âgée. Car si la femme bénéficie des soins de ses filles, l'homme âgé ne bénéficie des soins de ses fils que d'une manière partielle et limitée.

1. *Famille au Maroc*. Op. Cit., p. 97.

2. Abdessalam Fazouane. Op. Cit.

2.3. Le changement des rapports entre les sexes

Le changement est également une réalité dans tout ce qui touche aux rapports homme/femme. Des indices tels que le travail féminin, le mariage et la violence domestique sont susceptibles d'en révéler la nature et la portée.

2.3.1. Famille et travail féminin

La plupart des enquêtes réalisées sur le travail féminin au Maroc mettent en relief les disparités hommes/femmes en matière d'emploi. Les données statistiques correspondant à 2001 montrent qu'en milieu urbain 74 % des hommes âgés de 15 ans et plus accèdent au marché de l'emploi contre seulement 20 % des femmes. En milieu rural, ces proportions sont de l'ordre de 84 % pour les hommes contre 34 % pour les femmes¹.

Ces enquêtes ne manquent pas non plus de souligner l'impact du travail féminin dans et hors du ménage sur les relations intra maritales. En ce sens qu'il permet de créer au sein de la famille un environnement favorable à la présence de la femme sur la scène publique, et contribue, du même coup, à consolider son statut social et son pouvoir de décision. Ce qui constitue, apparemment, un changement de taille dans les rapports conjugaux.

À Rabat, il s'est avéré que le travail féminin salarié contribue au changement des perceptions mentales qui confinent la femme à la seule sphère domestique, ainsi qu'au renforcement de sa position sociale et économique au sein du ménage, et partant, de son pouvoir de décision. Pour près d'un tiers des ménages enquêtés, la gestion de la vie domestique se fait en commun. Un fait qui atteste de l'émergence d'une nouvelle forme d'interaction au sein du couple salarié² Toutefois, la contribution des pères à l'éducation de leurs enfants ne se fait pas tellement sur le mode du devoir ou de suivi quotidien de leur état, que sur celui de « l'aide » apportée sporadiquement à l'épouse, et survenant en particulier à des moments de crise de leur développement.

Loin d'induire une nouvelle division des tâches entre les époux, le travail féminin hors du foyer semble plutôt en reproduire les aspects traditionnels. Le travail domestique étant toujours perçu comme une activité essentiellement féminine, et toute insertion de la femme dans une activité rémunérée est toujours perçue comme étant contraire à son rôle de mère. Aussi n'est-il point surprenant de constater que même les femmes qui travaillent hors du foyer, consacrent toujours une proportion importante de leur temps au travail ménager. L'enquête nationale sur le budget temps, révèle que 22 % du temps des femmes marocaines est consacré aux travaux ménagers et à l'entretien de la famille. Dans le cas des femmes qui travaillent hors du foyer, l'écart par rapport aux femmes restant au foyer est dérisoire, puisque les premières consacrent 17 % de leur temps à ces mêmes travaux³.

Sans doute, le mariage implique des effets différenciés sur les femmes et sur les hommes en termes de carrière professionnelle, de participation politique, associative ou syndicale, et d'accès à la décision dans la sphère publique. Du fait de leurs responsabilités familiales, les femmes affrontent des difficultés pour faire valoriser leurs diplômes ou faire reconnaître leurs compétences. Puisque au même moment où les carrières masculines sont positivement corrélées avec le mariage et le fait d'avoir des enfants, celles des femmes le sont plutôt négativement. Alors qu'avec l'avènement des enfants les hommes s'investissent davantage dans

1. Direction de la Statistique. *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Rabat, 1998-99.

2. Aicha Belarbi. *Le salaire de Madame*. Éditions Le Fennec, Casablanca, 1993.

3. Direction de la Statistique. *Enquête Nationale sur le Budget-temps des Femmes*, Rabat, 1998.

le travail, les femmes se voient plutôt contraintes de travailler moins, et ce, afin de mieux concilier leurs responsabilités domestiques et familiales avec leur profession. C'est même fréquent de constater que les femmes elles-mêmes renoncent à leurs ambitions professionnelles pour ne pas se sentir culpabilisées par « la négligence » du rôle traditionnel qui leur est traditionnellement dévolu. Aussi les femmes qui ont le plus de chances de réussir sont surtout celles qui sont en situation de célibat, ou ont de grands enfants..

En dépit de la relativité de ce changement, la plupart des enquêtes réalisées sur le travail féminin au Maroc ne manquent pas de souligner l'impact du travail féminin dans et hors du ménage sur les relations intra familiales. En ce sens qu'il permet de créer au sein de la famille un environnement favorable à la présence de la femme sur la scène publique, et contribue, du même coup, à consolider son statut social et son pouvoir de décision. Ce qui constitue, apparemment, un changement de taille dans les rapports conjugaux.

Dans une enquête sur la post-alphabétisation et le développement durable, réalisée sur un échantillon de 400 femmes des zones rurales de la province du Haouz¹, nous avons pu noter, que dans la plupart des ménages, la prise de décision relative aux projets économiques est nettement plus le fait d'un groupe que d'un individu. Cette décision est prise dans presque les deux tiers des ménages (64,2 %), tantôt dans le cadre de la relation conjugale (45,8 %), tantôt en consultation entre tous les membres du ménage (18,4 %). Dans 19 % des ménages, ce sont surtout les époux qui prennent seuls les décisions économiques. Mais il y a aussi près de 10 % des femmes, dont plus de la moitié sont veuves ou divorcées, qui en font de même. Dans le cadre de la relation conjugale, les hommes continuent, donc, à prendre seuls les décisions économiques en plus grande proportion que les femmes. Alors que celles-ci prennent seules des décisions économiques surtout lorsqu'elles sont en situation de divorce ou de veuvage, présidant ou non des ménages monoparentaux.

Non moins significatif est le fait que la décision de monter un projet économique dans le Haouz ne se fait pas sous l'autorité des grands-parents, et rarement sous celle des beaux-parents (1,2 % des ménages). Contrairement à ce qui se passe dans nombre de familles du sud-est marocain (Draâ, Tafilalt) où la structure patrilinéaire élargie de la famille et la cohabitation d'au moins trois générations oblige l'ensemble de ses membres à chercher l'aval des parents ou des grands-parents avant la prise de toute décision importante, dans les zones du Haouz ayant fait l'objet de notre enquête la décision économique se prend dans le cadre de la famille restreinte, et plus souvent encore, au sein de la relation conjugale.

2.3.2. *Le changement des pratiques matrimoniales*

Entre 1960 et 1998, la proportion des célibataires au Maroc est passée de 35,8 à 55,6 pour les hommes ; et de 17,0 à 44,8 % pour les femmes. Ce changement a notamment affecté le groupe d'âge des 20-34 ans². Cette montée vertigineuse du célibat ne dérive pas tellement de choix délibérés que de conditions socio-économiques particulièrement contraignantes, telles que le chômage des jeunes, l'élévation du montant de la dot, la prolongation de la durée de scolarité et les perceptions valorisantes de la virginité ou dévalorisantes à l'égard des femmes divorcées³.

Sachant que le mariage est l'un des devoirs fondamentaux du musulman, le célibat semble être plutôt involontaire et imposé. C'est à ce prix, nous rappelle A. Belarbi, qu'il cesse d'être « frère de Satan » et acquiert l'autre « moitié de la foi ». C'est en accédant au statut d'homme marié qu'il serait en mesure, si

1. Supervisée par Helen Keller International, et réalisée en partenariat avec l'USAID et l'Entraide National, Printemps 2003..

2. Direction de la Statistique. RGPH, 1960 ; ENNVN 1998-99.

3. Zakya Daoud. *Féminisme et politique au Maghreb*. Éditions Eddif, Casablanca, 1993, p. 324-325.

d'autres conditions sont également réunies, de présider la prière collective¹. Aussi le célibat définitif est-il toujours un phénomène social particulièrement rare dans la société marocaine.

Le célibat est toujours socialement dévalorisé, et la plupart des femmes célibataires cherchent à s'en débarrasser. Lors même qu'elles jouissent d'une indépendance économique confortable, les femmes éprouvent tout de même le besoin de se marier. Combiné à leur succès professionnel et à leur niveau d'instruction élevé, le mariage ne ferait en de pareils cas que renforcer davantage leur statut social. Le divorce, par contre, affecte négativement le statut des femmes, et ce, de manière nettement plus accentuée que le statut des hommes.

Dans une enquête à Rabat sur 400 femmes du Supérieur on a pu constater que la « précocité matrimoniale » ne constitue point pour elles un comportement de référence, et donc, que la norme traditionnelle qui orientait l'intérêt de la femme d'abord vers la recherche d'un mari ne leur est aucunement applicable. Autorisées par leur « dot scolaire élevée », Ces femmes de l'élite scientifique et intellectuelle, non seulement se marient tard, mais aussi « ne finissent pas perdantes sur le marché matrimonial » tant qu'elles arrivent dans l'ensemble à trouver un partenaire ayant un diplôme au moins égal au leur.

Les pratiques du mariage au Maroc ont connu des transformations décisives. Les jeunes comptent toujours sur l'intervention des parents dans l'arrangement de leur mariage, mais interviennent plus dans ce processus, en choisissant souvent eux-mêmes leur partenaire. À la différence de leurs ancêtres, les jeunes actuels maîtrisent nettement plus le choix du partenaire autant que le moment du mariage et réussissent beaucoup mieux à faire passer leur bonheur individuel avant les exigences de la cohésion groupale. Ils expriment mieux leur individualité non point en s'affrontant à leur famille mais en limitant tout simplement son intervention à la « ratification » de décisions déjà prises par les personnes concernées et à « l'officialisation » d'une situation de fait².

Ils tendent aussi, et notamment en milieu urbain, à se marier plus tardivement qu'auparavant. Entre 1960 et 1998, l'âge moyen au premier mariage a augmenté en milieu urbain de 24,8 à 32,5 ans pour les hommes. Dans le cas des femmes urbaines, l'augmentation est encore plus marquée puisque l'âge moyen au premier mariage est passé de 17,5 à 27,9 ans. En milieu rural, l'augmentation est moindre, puisque l'âge moyen au premier mariage est passé pour les hommes de 24,6 à 29,3 ans; et pour les femmes de 17,2 à 25,0 ans. Cette évolution n'a pas manqué d'affecter l'écart d'âge au mariage entre les hommes et les femmes qui s'est réduit de 7 ans et demi en 1960 à 4 ans et demi en 1998³.

Grâce à l'éducation des femmes et à leur insertion professionnelle, la différence d'âge entre jeunes mariés tend aussi à se rétrécir, et notamment dans les catégories sociales moyennes et supérieures. Un fait qui atteste d'un changement notable concernant le statut féminin et la perception du mariage. L'interconnaissance préalable en devient une condition nécessaire même si elle est toujours vécue par certains couples sur le mode du « remords » et de la « trahison ». L'aire du mariage semble avoir aussi largement dépassé les frontières de la parenté, du village et même parfois de la ville, la durée des festivités matrimoniales tend généralement à se réduire. et le montant de la dot ne constitue plus une exigence insurmontable.

Mais ce qui paraît paradoxal est le fait, que dans ce même processus d'ouverture sur des valeurs relativement modernes, le montant de la dot autant que le coût de la cérémonie de mariage, tendent irrémédiablement à l'augmentation, et ce, dans un contexte d'inflation et d'accentuation du chômage des jeunes. L'une des conséquences visibles de l'augmentation du montant de la dot, note S. Davis, c'est l'extension du célibat féminin, et le report du mariage des jeunes en général.

1. icha Belarbi. Op. Cit., p. 101.

2. Famille à Fès. Op. Cit., p. 123.

3. Direction de la Statistique. RGPH, 1960; *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998-99*, Rabat, 2000.

Les jeunes relèvent un changement de taille dans les critères présidant aux choix matrimoniaux. Ils notent que la fille qui a le plus de chance de contracter un bon mariage est celle qui se présente le plus dans la sphère publique, poursuit des études, exerce un travail ou fait montre de comportements particulièrement sympathiques et attractifs. Des qualités telles que l'attachement à l'espace domestique, la connaissance d'un métier manuel ou le savoir-faire culinaire, ne sont plus suffisantes, ni aussi opérationnelles qu'auparavant.

2.3.3. *La famille : solidarité et violence*

Certes, la famille est d'abord perçue comme cadre de solidarité et de chaleur humaine. C'est un espace où les enfants, les jeunes et les personnes âgées se sentent particulièrement à l'aise. C'est l'institution où les individus reçoivent le plus d'appui. Elle est souvent la première institution consultée dans tout ce qui touche au travail, à l'éducation, à la santé, etc.

L'entourage familial immédiat est souvent qualifié de coopératif et solidaire. Il est particulièrement actif dans l'apport de soutien matériel, moral et psychologique aux membres qui en ont besoin. On exalte l'amour et la sécurité qu'il prodigue, ainsi que l'importance de son rôle pour la santé et l'équilibre de l'individu.

Mais en dépit de la résistance et de la ténacité des stéréotypes relatifs à la prétendue « sécurité familiale », la recherche sociale et psychologique au Maroc démontre de plus en plus que la plus grande proportion de la violence perpétrée contre les femmes se produit dans l'enceinte domestique. Loin d'être seulement un espace de sécurité, la famille est également un « berceau de violence » où les femmes et les filles en sont les principales victimes. La violence contre les femmes peut devenir un événement récurrent tout au long de la vie conjugale, ou pendant une tranche de celle-ci, et se produit sans les formes de surveillance disponibles dans l'espace public. Elle comprend des pratiques aussi diverses que la menace de violence, la violence émotionnelle, la sexualité forcée, et l'assaut physique.

Comprendre l'agression domestique requiert de porter l'attention, non seulement sur le nombre des agressions physiques, mais aussi sur d'autres conduites nuisibles telles que l'abus psychologique ou émotionnel, la privation économique, et les menaces à l'encontre des autres membres de la famille et de la propriété.

Contrairement aux assauts dans lesquels les victimes et les assaillants ne se connaissent point, les personnes concernées par la violence domestique occupent le même espace, partagent ou se disputent le contrôle de ressources, et nouent des relations émotionnelles.

D'autre part, la plupart des victimes sont financièrement dépendantes de leurs assaillants, manquent d'appuis alternatifs, et partant, risquent d'avoir leur niveau de vie sévèrement réduit en cas de divorce, ou même de tomber en dessous du seuil de pauvreté.

Dans la société marocaine, les violences familiales se manifestent, entre autres, par le refus d'inscrire les enfants à l'état civil, l'enlèvement des enfants, la privation de la mère du droit de visite, la privation des enfants de la scolarisation, la non reconnaissance de la légitimité des enfants, le refus d'autoriser les enfants à avoir un passeport, l'abandon de la famille, les violences contre les enfants, le vol de bijoux et de meubles, l'appropriation des biens communs, et le refus de subvenir aux besoins de la famille.

La violence contre les femmes est d'autant plus probable dans les contextes sociaux où l'homme manque de pouvoir au moment où la société attend de lui qu'il ait le plus de pouvoir. Cette « crise de masculinité » se manifeste notamment dans le cas des maris qui perdent l'un des ressorts essentiels de leur pouvoir, à savoir la capacité de pourvoir aux besoins de leur famille. En outre, on peut s'attendre à ce que les hommes les moins dotés en capacités d'adaptation et en ressources susceptibles de favoriser l'utilisation d'une force approuvée socialement soient les plus enclins à exercer des violences contre leurs épouses.

En fait, derrière la violence domestique contre les femmes il y a d'autres déterminants sociaux, psychologiques, et économiques qu'il convient également de rapporter :

- Les mariages arrangés, de par le fait qu'ils ne tiennent pas compte de la liberté des partenaires dans le choix du conjoint, sont souvent une source de conflit conjugal, et par là même, de violences domestiques;
- L'échec des couples jeunes à faire face au stress résultant de leurs nouvelles responsabilités et à assumer leurs nouveaux rôles peut également conduire au conflit conjugal;
- Les attentes en matière de rôles traditionnels féminins tiennent les mères responsables pour l'éducation des enfants. Pour toute déviance dans le comportement des enfants, c'est la mère qui est blâmée;
- La socialisation de l'homme en tant que partenaire dominant dans la relation conjugale constitue également un facteur déterminant. Aussi l'agression peut-elle être initiée à partir du moment où sa partenaire féminine commence à s'affirmer ou à montrer un certain degré d'indépendance. La frustration résultant de son incapacité à maîtriser l'enjeu, le conduit parfois à la violence interpersonnelle;
- La demande accrue d'intimité peut générer une certaine peur chez l'homme, et par conséquent, faire de l'agression physique ou verbale un mécanisme de restauration de la « balance de pouvoir » sous le contrôle de l'homme;
- L'accroissement des demandes féminines en vue d'accéder à plus d'égalité et d'autonomie peut aussi conduire à un accroissement de la violence;
- L'inégalité entre hommes et femmes en termes d'éducation, de formation, d'emploi et de prise des décisions renforce les attitudes masculines de supériorité et de légitimation de la domination;
- L'accroissement de la participation féminine dans le marché du travail et la diminution du rôle de la famille étendue concernant la médiation dans les problèmes conjugaux, renforcent le statut de la femme mais la rendent en même temps vulnérable à la violence conjugale;
- L'usage de la violence physique dans les catégories sociales modestes est un comportement toléré, socialement approuvé, pour ne pas dire qu'il est parfois recommandé en vue de soumettre la femme à la volonté de son mari et qui semble être intériorisé voire valorisé par les femmes;
- Les hommes de condition sociale modeste subissent beaucoup de pressions économiques, vivent des situations tendues, mais sont incapables d'exprimer leur ressentiment contre leurs supérieurs. À la moindre provocation, ils déversent leurs frustrations sur leurs épouses sur lesquelles ils se sentent capables d'exercer leur pouvoir;
- Le manque de ressources économiques et l'absence d'épanouissement personnel, conduit souvent les maris à faire usage de violences contre leurs épouses. Cette violence conjugale prend alors l'allure d'un mécanisme compensatoire auquel certains hommes recourent afin d'avoir un semblant de contrôle sur leur vie, leur épouse. Mais en réalité, on en fait usage lorsque justement tout paraît être hors contrôle;
- L'excès d'alcool et l'absorption de drogues sont aussi parmi les causes majeures de la violence domestique à l'égard des femmes.

La violence domestique a des effets multiples sur les femmes et la famille. Selon la responsable du centre FAMA, elle limite leur capacité à être productives dans leur travail et à participer pleinement dans la vie communautaire. Les femmes victimes de violence se retirent de la vie sociale, se sentent humiliées, perdent une grande partie de leur énergie et n'ont plus confiance en elles. Cela sans évoquer la désintégration familiale qui en résulte et qui demeure la cause principale du travail des enfants, de la recrudescence des enfants de la rue, de la prostitution, de l'abus de drogues et plusieurs autres comportements déviants.

Cet état d'affaiblissement général se répercute sur les relations de la femme avec ses enfants qui commencent à perdre leur teneur en affectivité tout en évoluant vers l'agressivité. Certaines recherches ont

démontré que la probabilité de la mortalité infantile avant l'âge de cinq ans est nettement plus élevée dans le cas des enfants dont les mères sont battues que pour ceux dont les mères ne le sont pas. Dans le même sens, nombre de fausses couches, de naissances prématurées, et de naissances de bébés dont le poids est anormalement bas sont dues à l'effet néfaste de la violence domestique.

D'autre part, les jeunes témoins des scènes de violence familiale ont une prédisposition plus élevée à devenir anxieux, repliés sur eux-mêmes, hostiles aux autres, voire même violents et agressifs. Ils peuvent percevoir la violence comme un moyen souhaitable et approprié pour résoudre les conflits. Les filles qui vivent dans de telles familles développent, de leur côté, la méfiance à l'égard des hommes et des attitudes négatives à l'égard du mariage. Les garçons deviennent également agressifs et violents à l'égard des femmes.

La plupart des femmes victimes de violence continuent de vivre avec leurs conjoints, parce que l'image de la femme divorcée est sévèrement condamnée par la société. Le manque d'une alternative meilleure en est également un facteur. Lorsque en vertu des valeurs sociales les femmes sont tenues pour responsables du maintien des relations familiales et des soins à l'égard de leurs enfants, tout en étant empêchées d'accéder aux mêmes ressources financières que les hommes, leur capacité à se débarrasser des relations violentes se trouve dès lors compromise.

3. L'image de la famille dans la nouvelle Moudawana

La nouvelle Moudawana s'inscrit dans le cadre du processus de démocratisation et d'expansion des droits de l'Homme qui a commencé à s'accélérer depuis le début des années 90. Quand l'État s'est approprié d'une partie essentielle des fonctions de la famille en matière d'éducation, de soins sanitaires, de formation professionnelle, de couverture sociale,... certains ont cru que la famille n'occupe plus qu'un espace infime de la vie des personnes. Mais, voilà que la famille revient en force, et par la grande porte, celle d'un nouveau code juridique combinant, à la fois, la fidélité à l'Islam et le renforcement des dynamiques de modernisation.

Si dans la société traditionnelle le souci primordial de la famille était celui de contribuer à assurer l'intégration et la stabilité sociale, si pendant cette période le bonheur de la famille primait sur celui de l'individu, l'évolution sociale s'est faite de telle sorte que le bonheur de l'individu au sein de la famille est devenu tout aussi crucial. Le nouveau code de la famille affronte ce défi tout en maintenant les fonctions traditionnelles de la famille. Il représente une reconstruction inédite des trois instances d'organisation des conduites au sein de la famille : le « je individuel », le « nous conjugal » et le « nous familial ».

L'émergence d'individus relativement autonomes, égaux et l'émancipation des statuts personnels de chaque conjoint au sein du couple (pour les hommes, ce n'est pas une nouveauté, car ils avaient déjà accès à ce bien, alors que pour les femmes c'est une conquête) font du nouveau code de la famille un déterminant fondamental des mutations de la famille au Maroc :

1. La relation conjugale se fonde désormais sur la liberté nouvelle d'un choix mutuel entre partenaires ;
2. Les variations et les nuances familiales vont pouvoir mieux s'exprimer ;
3. La signification subjective du vécu familial deviendra plus tangible ;
4. La femme aura plus de liberté pour choisir le nombre de ses enfants et le moment opportun de les avoir ;
5. Meilleur cadre pour le développement de la personnalité de chacun des membres de la famille

Le nouveau code de la famille préconise également le passage des rapports conjugaux du modèle de

l'obéissance au modèle de la concertation, ainsi que l'institution de la réciprocité des droits et devoirs entre les conjoints. Le rapport conjugal se fonde désormais sur l'égalité, le consentement, l'échange global, la concertation, et la réciprocité des sentiments. Les restrictions imposées à la polygamie sont aussi un renforcement du rapport conjugal.

Il présuppose le passage d'une division normative des rôles conjugaux au partage des responsabilités domestiques et familiales. Ce qui implique la valorisation du travail domestique et familial, l'implication des hommes dans les affaires domestiques et familiales, et la libération des femmes du déchirement entre leur devoir de mère et leur développement personnel.

La nouvelle Moudawana stipule aussi que la préservation de l'honneur familial n'est plus une responsabilité exclusive de la femme. Elle considère que la réciprocité positive doit également prévaloir entre les familles respectives des deux conjoints. Ce qui ne pourrait que contribuer au maintien, à l'équilibrage et renforcement des liens entre la famille nucléaire et la famille d'origine des deux conjoints.

La nouvelle Moudawana privilégie des formes négociées de résolution des conflits familiaux (divorce par consentement mutuel, médiation). Un fait tout à fait plausible, notamment dans les familles appartenant aux classes moyennes et supérieures. Les liens familiaux sont d'abord consentis. Ils ne sont prescrits qu'en dernière instance. Autrement dit, elle instaure un contrôle juridique des liens entre la sphère privée et publique. Dans ce nouveau cadre juridico-idéologique, la famille nucléaire ne doit plus continuer à fonctionner selon la logique de la famille étendue. Toutefois, on fait appel au conseil de la famille dans les procédures de réconciliation. La médiation familiale est l'occasion de choisir une logique de construction plutôt que de destruction. La mobilisation juridique se déplace vers l'aval, vers les effets sociaux de cette autonomisation. La nouvelle Moudawana vise à jouer sur les conséquences plus que sur les causes (ex. divorce).

Que signifie cette mutation dans notre droit familial

- À la Famille/unité organique sous l'autorité d'un chef, se substituent des familles où les rapports internes sont définis par les négociations qui s'y déroulent;
- Les forces unificatrices de la famille se situent de moins en moins dans les pressions de la communauté, et de plus en plus dans les relations interpersonnelles et les interactions familiales (l'affection mutuelle, l'intimité des relations, le consensus sur les valeurs et les objectifs...);
- Le personnage central de la famille est désormais incarné plus par ses membres que par la famille elle-même;
- L'axe horizontal de la famille – celui de l'échange – prime désormais sur l'axe vertical: « L'être ensemble » prime sur la volonté de préserver une lignée familiale;
- Les individus ne sont plus enfermés dans un rôle, ou définis par des places. La famille devient un espace ouvert où chacun doit pouvoir s'épanouir au contact des autres.

La force de la nouvelle Moudawana réside dans :

- la traduction de la tradition religieuse en langage moderne orienté vers le futur;
- la prise en considération des changements qu'a connus la famille marocaine durant les dernières décennies;
- l'appui aux familles monoparentales présidées par une femme;
- l'effort de conciliation entre la volonté de liberté des individus et l'intérêt général;
- la reconnaissance de droits essentiels au profit des femmes et des enfants des deux sexes;
- la tentative de contrôle juridique et collectif des effets sociaux et psychologiques pouvant résulter de la reconnaissance de l'autonomie et de l'émancipation des membres de la famille.

La famille, telle qu'elle se manifeste dans la nouvelle Moudawana, a des configurations et fonctions différentes. Ses limites et sa composition sont aussi différentes, ainsi que l'environnement socio-politique dans lequel elle sera de plus en plus appelée à s'insérer. La pleine réussite de la Moudawana exige cependant que des mesures sociales, politiques, éducatives et économiques soient prises au plus tôt, notamment en faveur des femmes, des enfants et des familles défavorisées. Elle exige également qu'une action de sensibilisation soit enclenchée à l'échelle nationale.

Conclusion

Tout au long des cinq dernières décennies, la famille marocaine a connu des changements multiples et profonds dont les effets sont palpables tant au niveau de sa structure qu'à celui du vécu de ses membres et des relations qui les lient les uns aux autres. Sous l'effet de facteurs tels que l'industrialisation, la salarisation, l'urbanisation, la recrudescence des mouvements migratoires internes et externes, l'incidence de la croissance démographique sur l'équilibre hommes/ressources, l'accroissement du taux d'activité féminine, l'élargissement progressif de l'usage de la contraception, et les progrès enregistrés dans le domaine de l'éducation des femmes et des hommes, une désintégration poussée des groupes agnatiques s'est produite, parallèlement à l'émergence de phénomènes d'individuation au sein de la famille, et de tendances au réaménagement des rapports familiaux, internes et externes.

L'évolution de la famille marocaine débouche davantage sur une diversification inédite des structures et des relations familiales, et génère, à travers ce mouvement, une catégorie d'unités domestiques particulièrement vulnérables. L'unité qui la caractérisait jadis sur le plan de l'organisation économique (division du travail familial) ou du mariage (endogamie), paraît se réduire de plus en plus à la sphère symbolique (honneur, réputation du nom familial).

Le changement des valeurs, des relations et des structures de la famille impose, de plus en plus, d'approcher la vie familiale en tant que phénomène pluriel faisant toujours l'objet d'un processus de diversification croissante. Ce changement est interne, mais concerne également les limites et les frontières établies entre les cellules domestiques. Il donne lieu à l'émergence d'une dynamique d'individuation et de différenciation qui interdit, désormais, de reproduire l'image de la « cohésion » familiale, ou de se référer à la famille au singulier.

La volonté de réorganiser le champ familial s'affirme de plus en plus. Nous suggérons qu'elle prenne en considération les constats suivants :

- Le passage d'un modèle de famille unique à une pluralité de structures et de rapports familiaux (familles nucléaires, élargies, monoparentales, migrantes, familles dirigées par une femme, etc. ;
- La prolifération de groupes particulièrement vulnérables alourdit les tâches familiales en matière d'assistance et de prise en charge. On se réfère notamment aux familles monoparentales, familles ayant des enfants handicapés, salariés handicapés, personnes handicapées inactives, retraités, chômeurs, familles « productrices » de prostituées mineures, familles vivant de la mendicité, familles victimes d'incendie ou de catastrophes naturelles, mères isolées, vieillards isolés, femmes victimes de violence intrafamiliale, mineurs abandonnés, etc. ;
- La participation accrue et irréversible des femmes au marché du travail, à laquelle correspond une participation limitée des hommes dans les tâches domestiques, invite à revoir la portée du rôle de la famille en matière de solidarité ;

- Les prestations de la famille marocaine ne sont plus une réponse suffisante à tous les problèmes de mode de vie ou de sécurité. Elle assume toujours le rôle principal dans la prise en charge des personnes âgées, des mineurs, des malades, des handicapés, etc. mais dans certaines catégories sociales, les signes de fatigue commencent déjà à devenir tangibles. D'autant plus que des spécialistes en tous genres envahissent son champ et font apparaître les moyens qu'elle développe dans l'assistance à ses membres comme un « bricolage ». La bonne volonté et l'initiative, non assorties des indispensables savoirs et des appareils qui les mettent en œuvre, sont désormais impuissantes à résoudre une bonne partie des problèmes du quotidien ;
- L'accroissement de la pauvreté de plusieurs ménages ruraux et urbains entrave actuellement la capacité de la famille au placement professionnel de ses membres : jadis assuré par le réseau familial, il continue à l'être partiellement, mais presque seulement lorsque la famille occupe une situation socio-économique avantageuse.

À partir de ces constats, il est devenu plus que jamais urgent de répondre aux questions suivantes : Comment peut-on renforcer la solidité de la famille en tant que cellule de base de la société ? Par quels moyens peut-on actuellement soutenir les familles face aux menaces de la pauvreté et de la désintégration ? Comment adapter (financièrement et légalement) les mesures sociales en faveur des familles à la diversification croissante des configurations familiales ?

Bibliographie

- Belarbi, Aicha. *Le salaire de Madame*. Éditions Le Fennec, Casablanca, 1993.
- Bokemeir, Janet. « Rediscovering Families and Households : Restructuring Rural Society and Rural Sociology ». *Rural Sociology*, 62 (1), 1997.
- Bourqia, R ; El Ayadi, M ; . El Harras, M ; et Rashik, H. *Les jeunes et les valeurs religieuses*. Eddif-Codesria, Casablanca, 2000.
- Bourqia, Rahma. *État, pouvoir et société* (en arabe). Dar Attaliaa, Beyrouth, 1991.
- CERED. *Famille à Fès*. Direction de la Statistique. Rabat, 1991.
- CERED. *Famille au Maroc-Les réseaux de solidarité familiale*. Ministère Chargé de la Population, Rabat, 1996.
- CERED. *Populations vulnérables*. Ministère Chargé de la Population, Rabat, 1997.
- CERED. *Genre et développement : aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle*. Ministère de la Prévision économique et du Plan, Rabat, 1998.
- Daoud, Zakya. *Féminisme et politique au Maghreb*. Éditions Eddif, Casablanca, 1993.
- Direction de la Statistique. *Enquête nationale sur le budget-temps des femmes 1997-98. Rapport de synthèse*. Volume 1 et 2, Rabat, 2000.
- Direction de la Statistique. *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998-99*, Rabat, 2000.
- Direction de la Statistique. RGPH., 1960 ; 1971 ; 1982 et 1994.
- Fazouane, Abdessalam. Analyse démographique de la population et des ménages marocains dans une perspective genre. In : *Femmes et hommes au Maroc : analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective genre*. UNIFEM-Direction de la Statistique (encore à publier), Rabat, 2002.
- Helen Keller International. *Post-alphabétisation et développement durable, étude dans la province du Haouz*, Printemps 2003.
- Jamou, Raymond. *Honneur et Baraka*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1981.

- Lacoste-Dujardin, Camille. « De la grande famille aux nouvelles familles ». In : *L'état du Maghreb* (sous la direction de Camille et Yves Lacoste). Éditions Le Fennec, (sans date).
- Tamime, Mohamed. « Le rôle de la femme dans le changement familial au Maroc : la famille du Haut-Atlas ». In : *Familles turques et maghrébines aujourd'hui*, sous la direction de Nouzha ben Salah. Éditions Maison-Neuve Larose, Belgique, 1994.
- Young, C. William and Shamy, Seteney. « Anthropological Approaches to the Arab Families : An Introduction ». *Journal of Comparative Family Studies*. Volume XXVIII, N° 2, Summer, 1997.